

Conseil d'école du 20 juin 2022

Personnes présentes : Mme Achard (Maire), Mme Bruzat (Troisième Adjointe), Mmes Dubarry, Bayle (Conseillères municipales), M. Albarède (DDEN), Mmes Audoin, Dijoux, Turenne, M. Gerlot (Parents d'élèves), Mmes Dardilhac, Pélissier (Enseignantes), Mme Delanne (Directrice) Mme Garcia (Conseillère pédagogique), Mme Piel (Conseillère pédagogique chargée de la maternelle), Mme Réal (ATSEM).

Personnes excusées : M. Musson (Inspecteur), Mmes Adam et Chaillé (Enseignantes), Mmes Ducourtieux et Goudard, M. Marcheix (Parents d'élèves).

La place de la Toute Petite Section de maternelle (TPS) dans le cycle 1.

Madame Piel a expliqué que la TPS est une section particulière qui n'existe pas dans toutes les écoles et qui est ouverte en concertation entre les communes et l'équipe enseignante. Les modalités d'accueil des TPS diffèrent selon les communes.

Ses objectifs sont de permettre la séparation d'avec les parents, de socialiser l'enfant, mais aussi d'ouvrir l'école aux parents non francophones, ou de milieux peu favorisés.

La TPS constitue une année supplémentaire offerte aux élèves en dehors de la scolarité obligatoire.

Elle s'ajoute aux trois autres années (PS MS GS) : les enfants y accédant pourront ainsi bénéficier de 4 années en maternelle.

Les effectifs et la répartition pour la rentrée 2022.

L'année prochaine, il y aura 14 nouveaux élèves.

Voici la répartition des élèves pour l'année prochaine :

- Classe de Mme Dardilhac : 10 PS, 10 GS (20 élèves), plus 2 TPS en janvier 2023
- Classe de Mme Adam : 6 MS, 13 CE2 (19 élèves)
- Classe de Mme Pélissier : 12 CP, 8 CE1 (20 élèves)
- Classe de Mme Delanne : 7 CM1, 15 CM2 (22 élèves)

Cette répartition est un choix des maîtresses de maternelle qui travaillent ensemble pour assurer le suivi des apprentissages. Des décloisonnements en motricité, phonologie, sciences et dessin dirigé sont prévus pour les MS vers la classe de Mme Dardilhac.

Mme Jean interviendra 2h par semaine dans la classe de Mme Adam pour effectuer un travail d'ATSEM. Ce choix a été validé en conseil des maîtres.

Mme Adam sera en congé maternité et remplacée dès la rentrée de septembre.

Présentation du projet d'école 2022-2026.

Il sera mis en place à la rentrée de septembre. Il a été validé par Monsieur Musson, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Le projet d'école est constitué d'un bilan qui a été présenté au précédent conseil d'école et il comporte trois volets :

Volet 1 : apprentissages et parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves.

Voici les actions qui vont être engagées :

- En langage et langue française : activités d'expression orale à partir de différents supports pour arriver à une expression écrite structurée.
- En premiers outils mathématiques et mathématiques : renforcer la pratique d'activités de jeux ou de situations concrètes pour permettre d'abstraire des compétences. Par exemple : se servir de jeux de cartes pour travailler la numération et le calcul.
- En vivre ensemble et éducation civique et morale : discussion de classe ritualisée, règles de vie de la classe et de l'école, lecture et travail sur la charte de la laïcité.

Volet 2 : favoriser la fluidité des parcours au sein d'une école inclusive.

- Adapter l'enseignement selon les besoins des élèves en facilité ou en difficulté par des activités communes pour l'ensemble des élèves auxquelles s'ajoutent un approfondissement pour certains, et un travail en petits groupes pendant les APC (soutien du matin) pour d'autres.
- Pour renforcer le climat scolaire : rappel des règles de vie, gestion des conflits, utilisation des espaces dans la cour (zones dédiées aux jeux de ballon), travail sur le harcèlement.

Volet 3 : les parcours éducatifs.

- Parcours éducation artistique et culturelle : découverte d'œuvres d'art, d'extraits d'œuvres musicales, participation à des concerts...
- Parcours santé : semaine du goût et travail autour des aliments et de l'équilibre alimentaire, sport (piscine, pôle sportif)
- Parcours citoyenneté : permis piéton (CE2), permis vélo (CM), apprendre à porter secours.
- Parcours développement durable : travail sur le gaspillage alimentaire en lien avec la cantine, intervention du SYDED sur le tri et le compostage.

Le dispositif Phare (lutte contre le harcèlement).

Ce dispositif a été mis en place dans toutes les écoles.

L'école a signé la charte d'engagement de lutte contre le harcèlement. Un protocole a été déposé où sont notées les 5 personnes référentes de l'école (les 4 enseignantes et Mme Filipozzi (secrétaire de mairie qui intervient dans l'école).

La prise en charge de la situation de harcèlement est cadrée : l'enfant cible, l'enfant ou les enfants auteur(s) et les témoins sont reçus individuellement mais aussi, selon le ressenti des personnes et l'évolution de la situation, en groupe. Plusieurs entretiens peuvent avoir lieu. Les parents de l'enfant cible et de l'enfant auteur sont reçus ainsi que les parents des enfants témoins. Les faits sont remontés à l'équipe de circonscription qui peut intervenir si nécessaire. Des ressources (contes, vidéo, jeux de rôle) et un protocole sont mis à la disposition des enseignants pour aborder de façon bienveillante ce problème car les enfants ne sont pas toujours conscients de leur action.

Mme Garcia indique que le harcèlement peut se poursuivre à la maison par l'intermédiaire du cyber harcèlement. Ainsi les parents doivent être vigilants face à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Le dispositif Phare se poursuit au collège et au lycée.

Le climat scolaire.

Il reste dégradé dans la classe de CP-CE1 du fait d'une élève qui est scolarisée à mi-temps (une demi-journée par jour). La situation devrait être améliorée à la rentrée prochaine grâce à la nomination d'une AESH (aide humaine).

Les enseignantes notent que la plupart des échanges avec les familles sont cordiaux et constructifs mais déplorent, qu'à la marge, certains parents se montrent agressifs et menaçants. Il est souhaitable que les questions importantes soient traitées à l'occasion de rendez-vous et non dans la cour.

Les sorties et spectacles passés ou programmés.

- Les CP-CE1 et les CM ont assisté à un concert JMF intitulé « La légende de Tsolmon ».
- Toute l'école a pu profiter, le 6 mai, du spectacle « Aqualo ». Ce spectacle de marionnettes permettait d'aborder le thème des ressources en eau et de la pollution.
- Les TPS-PS-MS sont allés visiter une boulangerie où ils ont pu observer la fabrication du pain avant de façonner leur propre boule de pain, puis participer à un atelier pâtisserie où ils ont doré des croissants. Ils ont aussi reçu une poche avec leur pain et des petits gâteaux.
- Les TPS-PS-MS sont allés visiter une ferme pédagogique où ils ont participé au nourrissage des animaux, à la traite de la chèvre, à la tétée des agneaux, au feutrage de la laine.
- Les GS-CE2 sont aussi allés visiter une ferme pédagogique où ils ont vu l'éclosion de poussins...
- Le 20 mai après-midi, lors de la visite du collège, les CM ont assisté à la pièce de théâtre donnée par l'atelier théâtre du Collège et certains à des cours de langue de sport ou de latin.
- Le 31 mai, les CP-CE1 et CM sont allés à l'atelier musée de la terre à Puycheny. Les CM ont pu, à travers une promenade dans la lande, voir comment l'homme modèle le paysage puis ils ont fabriqué avec de la terre des crapauds sonneurs à ventre jaune. Les CP-CE1 ont aussi fabriqué des crapauds puis ils ont parcouru la lande en écoutant un conteur.
- Le 24 juin, les GS-CE2 sont allés au musée de Rochechouart en lien avec le travail fait en classe par M. Serge Hivert, remplaçant de Mme Adam.
- Le 25 juin : fête de l'école.
- Le 4 juillet, les maternelles et les CE2 iront à l'espace Hermeline à BuSSIère Galant. Les activités proposées seront différentes pour les 2 classes avec notamment le petit train, le labyrinthe dans les arbres, une course d'orientation, l'acrobranche.
- Les CP-CE1 sont allés à la piscine en mars- avril, les CE1-CE2 en mai juin.

Autres :

Les travaux de rénovation de la garderie (éclairage, changement du sol, peinture) seront décalés aux vacances de Toussaint. Une marelle en couleur sera posée dans la cour de récréation.

La secrétaire de séance :
Mme Pélissier



La présidente :
Mme Delanne



